

Communiqué de presse

Jeudi 18 février 2021

Une seule CCI en Charente-Maritime à la fin de l'année, c'est officiel !

Véritable acte de naissance, le décret n° 2021-165 portant **création de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Charente-Maritime** vient d'être publié au Journal Officiel du 17 février 2021. La CCI Charente-Maritime verra le jour, fin 2021, à l'issue des élections consulaires.

Les présidents des CCI La Rochelle et Rochefort et Saintonge, dès leur élection en 2016, avaient pris l'engagement sans y être obligés de créer une seule et unique CCI en Charente-Maritime avant la fin de la mandature.

Cette nouvelle Chambre de Commerce est déjà bien amorcée depuis le 1^{er} janvier 2021 avec :

- La nomination d'un Directeur Général commun,
- Un organigramme mutualisé de l'ensemble des services,
- Et la présence de **six antennes** : La Rochelle, Rochefort, Royan, Saintes, Saint-Jean d'Angély et Jonzac.

L'objectif **est d'être au plus près des entreprises de notre territoire pour développer l'esprit charentais-maritime...**

Thierry Hautier,
Président de la CCI La Rochelle

Hervé Fauchet,
Président de la CCI Rochefort et Saintonge

Le poids économique de la CCI Charente-Maritime* c'est :

- . 37 611 entreprises
- . 125 609 salarié(e)s
- . 139 929 k€ de base CFE

Elle représentera le deuxième poids économique des Chambres de Commerce au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine

**pesée économique 2021*